

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AÉROPORTS

SAINT-JEAN—L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ATTERRISSAGE AUX INSTRUMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais présenter une motion de nature urgente en vertu de l'article 43 du Règlement.

Comme le ministère des Transports est actuellement en train de démonter le dispositif d'approche à l'aéroport de Saint-Jean de Terre-Neuve, ce qui pourrait présenter dans certaines circonstances un danger pour les voyageurs et diminuerait la capacité opérationnelle de l'aéroport, avec le consentement unanime de la Chambre je voudrais proposer, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre charge le ministre des Transports de donner les directives voulues, afin de s'assurer que le dispositif de radar pour l'approche de précision à l'aéroport de Saint-Jean de Terre-Neuve continuera à fonctionner, tant que le système d'atterrissage aux instruments ne sera pas installé et mis en service.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

L'EXPANSION DU SERVICE DU COURRIER À DOMICILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire des plus urgentes, notamment le fait que le ministre des Postes (M. Ouellet) a encore décidé de ne pas étendre le service de livraison du courrier à domicile aux nouvelles banlieues des villes canadiennes en pleine expansion.

Étant donné que cette décision entraîne la perte de nombreux emplois et, par conséquent, la hausse du coût en prestations du programme d'assurance-chômage et comme le ministre des Postes a annoncé qu'il projetait de décréter une hausse substantielle des tarifs postaux, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Sud (M. Fraser):

Que le ministre des Postes mette immédiatement fin au gel du service de livraison du courrier à domicile afin de créer des emplois en une période de chômage élevé et d'assurer le service traditionnel de livraison du courrier à

domicile qui est le symbole de qualité nécessaire à la survie des Postes canadiennes.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE FORMATION À L'INTENTION DES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement importante.

Étant donné que le programme de formation à l'intention des autochtones que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé lundi ne pourra aider que ceux qui désirent travailler dans le cadre de projets de mise en valeur des ressources ou dans les grands centres urbains, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que ce programme de formation soit élargi de façon à favoriser les autochtones qui travaillent dans tous les secteurs de l'économie et de manière à ce qu'il dispense une formation susceptible d'aider les autochtones à mettre en valeur leurs propres aptitudes à l'intérieur de leurs propres collectivités.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'AMIRAL FALLS—LE LOYER EXORBITANT DE LA RÉSIDENCE DE BRUXELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je veux parler de l'amiral Robert Falls, ancien chef de l'état-major général des Forces armées qui a été nommé dernièrement représentant canadien auprès de l'OTAN à Bruxelles et du fait, comme en fait foi un télex de la Défense nationale que j'ai en main, que le gouvernement a choisi une trentaine de résidences à son intention à Bruxelles, qu'il en a retenu quinze, par option, je suppose, pour fins de considération et que sur ses directives, il a opté pour le 8, avenue de Fuji où l'amiral est maintenant installé. Le loyer de cette résidence coûte aux contribuables canadiens \$8,200 par mois, soit presque \$100,000 par an pour un bail d'une durée de neuf ans prévoyant des augmentations éventuelles. Je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):